

Journées européennes du patrimoine

Présentation du Service régional de l'Inventaire,

qui vient d'être transféré de l'État à la Région,
et du dernier ouvrage réalisé par ce service

Riom, une ville à l'œuvre,

enquête sur un centre ancien – XIIIe-XXe siècle

En présence notamment de

René Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne

Catherine Henri-Martin, vice-présidente chargée de la culture

Marie-Blanche Potte, Conservateur régional,

Bénédicte Renaud, auteur de *Riom, une ville à l'œuvre*,

Roseline Lassalle, Maire-adjointe de Riom, chargée des affaires culturelles

Philippe-Georges Richard, Directeur régional des Affaires culturelles d'Auvergne

Samedi 15 septembre 2007
mairie de Riom

Communiqué

Les Journées du patrimoine, cette année, revêtent un caractère particulier pour le Conseil régional d'Auvergne. Ce 15 septembre, à la mairie de Riom, offre l'occasion à la fois de présenter le service régional de l'Inventaire, devenu service du Conseil régional d'Auvergne, et d'accompagner la sortie d'un ouvrage d'envergure, fruit d'une longue étude menée par le service : *Riom, une ville à l'œuvre*.

Depuis le 1er février 2007, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (dite acte II de la décentralisation), le Conseil régional exerce les missions d'inventaire du patrimoine, missions par ailleurs définies dans la loi : recenser, étudier et faire connaître le patrimoine culturel régional.

La Région souhaite, grâce à cette nouvelle compétence, et avec la rigueur scientifique reconnue au Service de l'inventaire depuis sa création par André Malraux en 1964 :

- faire connaître toutes les facettes patrimoniales de l'Auvergne, qu'il s'agisse d'art roman ou d'architecture contemporaine, de bâti rural ou d'aménagement urbain ;
- Disposer d'un service d'expertise, susceptible de renseigner la décision territoriale par sa connaissance du patrimoine existant (aménagement urbain, développement touristique...);
- Mettre à la disposition du public une information de qualité sur son territoire, par différents moyens de diffusion – publications, sites internet, centre de documentation.

Plan du dossier

**L'Inventaire recense, étudie et fait connaître le patrimoine de la France.
C'est une compétence effective des Régions depuis le 1er février 2007**

Comment s'est passé le transfert en Auvergne ?

Des liens maintenus avec l'État

Comment travaille le service de l'Inventaire ?

La publication de *Riom, une Ville à l'œuvre*

L'Inventaire recense, étudie et fait connaître le patrimoine de la France.

C'est une compétence effective des Régions depuis le 1er février 2007

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a transféré aux Régions la compétence en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel. Comme dans toutes les Régions, la prise de compétence effective a eu lieu le 1er février 2007, avec le transfert à la Région du personnel chargé de la mise en œuvre de l'Inventaire général. Les missions fondamentales de ce "nouveau" service sont inscrites dans la loi : **recenser, étudier et faire connaître le patrimoine culturel régional.**

De la petite cuillère à la cathédrale

Service de recherche et de documentation, créé en 1964 par André Malraux, l'Inventaire a développé une méthode scientifique nationale pour ses enquêtes et constitue peu à peu **la plus importante documentation historique, graphique et photographique sur l'ensemble du patrimoine français**, architectural et mobilier, "de la petite cuillère à la cathédrale", selon une formule célèbre.

Par ses enquêtes, il contribue activement à l'élargissement de la notion de patrimoine, étudiant avec la même rigueur l'usine et l'abbaye cistercienne, le château et l'immeuble d'habitat collectif du XXe siècle.

Au-delà de l'intérêt scientifique lié à l'extension des connaissances, la documentation rassemblée permet de développer un éventail très large d'utilisations concrètes :

- En réponse aux questions des gestionnaires publics, qu'il s'agisse de conservation, de projets d'aménagement ou encore de renouvellement urbain, il peut délivrer un diagnostic susceptible d'alimenter la réflexion des décideurs et des aménageurs.
- Servir d'outil de gestion territorial en matière d'aménagement, de protection, de mise en valeur culturelle et touristique. Dans ce domaine, les capacités d'identification et d'évaluation, l'exhaustivité des études permettent une réelle diversification de l'offre touristique en identifiant les « points forts » du patrimoine local.
- Constituer des archives spécialisées consultables et utilisables par les chercheurs, les enseignants, le grand public : informer et renseigner, valoriser le patrimoine de proximité auprès des habitants, fournir notamment au plus jeunes les clefs de lecture du territoire urbain et rural, apprendre à lire la ville et le paysage, favoriser l'insertion sociale par cette appropriation du cadre de vie.

Comment s'est passé le transfert en Auvergne ?

Les équipes de l'inventaire travaillant à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ont rejoint le Conseil régional d'Auvergne le 1er février 2007 et dépendent désormais de la Direction de la Qualité de la Vie et du Développement durable (dirigée par Philippe Roland et qui regroupe par ailleurs les services culture, environnement et jeunesse et sport).

Ce transfert s'est passé dans de bonnes conditions, grâce notamment à la non-précipitation qui a permis une appropriation progressive par la Région de cette nouvelle compétence et a permis de garantir la continuité du service, la sortie de l'ouvrage sur Riom en étant une parfaite illustration.

Dans l'attente de la construction de l'Hôtel de Région, les personnels restent physiquement dans les murs de la DRAC Auvergne, avec laquelle la Région a passé une convention pour l'utilisation de ces locaux (4 rue Pascal à Clermont-Ferrand).

Le service régional de l'Inventaire réunit 12 agents : conservateurs du patrimoine, chercheurs, photographes, cartographes, dessinateur, webmestre, documentaliste. Depuis le 1^{er} août 2007, Marie-Blanche Potte, déjà conservateur du patrimoine dans cette structure (c'est notamment elle qui avait coordonné l'exposition Traits de Jardins), exerce les responsabilités de Conservateur régional et dirige donc ce service.

Des liens maintenus avec l'État

Les opérations d'inventaire du patrimoine resteront soumises au **contrôle scientifique et technique de l'État**. Ce dernier vise à garantir, sur l'ensemble du territoire national, la qualité, la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité des opérations d'inventaire (bases de données nationales). Un Conseil national de l'inventaire comprenant des représentants des ministères de la Culture et de l'Équipement, des collectivités territoriales et des services de l'inventaire en région, ainsi que des experts scientifiques, vient d'être créé pour valider des démarches communes au niveau national.

Les services de l'inventaire devenant des services régionaux, ils travailleront sous l'autorité du Conseil régional. Mais ils seront aussi des partenaires des DRAC, notamment pour aider l'État dans sa mission – non transférée – de protection des monuments. Le partenariat entre la DRAC et la Région, essentiel au moment-clé du transfert, sera donc maintenu voire renforcé dans le futur.

Comment travaille le service de l'Inventaire ?

Pour assurer ses missions de description de l'architecture, de l'urbanisme, des objets d'art, des paysages et des jardins, le service de l'inventaire met en œuvre une méthode normée nationalement, et diffusée internationalement, qui permet aux études menées d'être comparables entre elles, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre. **Les chercheurs de l'Inventaire procèdent à un recensement, suivi d'une étude approfondie, des éléments patrimoniaux rencontrés sur le territoire.** Ils mènent des « études topographiques » qui s'attachent à toutes les facettes du patrimoine (religieux et civil, mobilier et architecture, du médiéval au XX^e siècle), ou bien à des « études thématiques » comme « les parcs et jardins », « le patrimoine industriel », ou « les vitraux ».

Au travail des chercheurs, s'adjoint celui des techniciens : les photographes du service archivent chaque élément étudié, dans une photothèque comptant aujourd'hui environ 120 000 clichés. Les cartographes dessinateurs situent les œuvres, et accompagnent les chercheurs dans l'information exacte du territoire.

La diffusion

Toutes ces informations sont mises à la disposition du public, sous différentes formes afin d'exploiter toutes les découvertes d'une étude : publications approfondies (les *cahiers du patrimoine*) ou tournées vers l'image (*images du patrimoine*), mais aussi mise sur internet dans les bases de données nationales (*Mérimée* pour l'architecture, *Palissy* pour les objets, *mémoire* pour les images).

La publication de *Riom, une Ville à l'œuvre*

Cette publication est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, mené par Bénédicte Renaud, conservateur du patrimoine, et portant sur le centre ancien de la ville de Riom.

L'étude, à l'origine, a été le fait d'une impulsion à l'échelon national. Souhaitant mener à bien un nombre significatif d'études urbaines pour dresser un panorama de la question en France, le ministère de la Culture avait, en 1996, commandé au service de l'Inventaire d'Auvergne un travail sur Riom. La ville, alors en révision de son Secteur Sauvegardé, pouvait trouver, tout au long de l'étude, les appuis scientifiques nécessaires aux préconisations de protection. Comprendre comment se fait une ville, les manières d'y circuler, d'y habiter, tels étaient les enjeux mis au jour au cours de la définition du travail.

La tâche était d'autant plus ardue qu'il n'y a, sur Riom, que très peu de documents écrits, une grande partie des archives ayant brûlé. L'inventaire, et sa capacité à « faire parler le terrain », s'est trouvé tout à fait à sa place. Chaque maison a été visitée et expertisée « de fonds en comble », faisant ressortir sur une cartographie complète chaque vestige médiéval, avec de belles découvertes.

Le Cahier qui sort maintenant est donc le résultat de cette étude, dans une collection axée principalement sur le texte ; l'illustration (cartes, plans, croquis, reproductions de documents figurés anciens, photographies...) est utilisée pour étayer la démonstration.

Riom, une ville à l'œuvre, est aujourd'hui la « partie émergée » de cette vaste étude, qui est aussi, ou sera dans les deux années à venir, déclinée :

- sous la forme de publications plus restreintes, comme *l'image du patrimoine* sur le Palais de justice de Riom sorti en 1999
- sous forme de fiches par édifice sur les bases de données internet nationales,
- de cartographie numérique sur le site internet de la Région,
- d'articles et de conférences scientifiques au niveau régional, national, international.

Cette étude approfondie sera, enfin, le fondement de l'expertise permettant aux chercheurs de l'inventaire de mener à bien de nouvelles études sur les « villes en Auvergne », et leurs spécificités urbaines.

Le Conseil régional a accompagné ce travail, commencé bien avant le transfert de compétence. Il a financé, en totalité, la publication présentée aujourd'hui.

Contacts

Service communication du conseil régional d'Auvergne

Stéphanie Quéré

04.73.31.85.58 – 06.81.87.31.33 – presse@cr-auvergne.fr

Service régional de l'Inventaire

Marie-Blanche Potte – Conservateur régional

04.73.41.27.25 - mb.potte@cr-auvergne.fr